

Département du Calvados

Commune de Rots



Zone d'Aménagement Concerté des « Roseaux »

DOSSIER DE CREATION

Régime fiscal applicable dans la ZAC

Dossier de création approuvé par le Conseil Municipal du 2 mai 2017

Assistant à la Maitrise d'Ouvrage



Bureau Etudes Techniques VRD /
Etude d'impact



Le coût des aménagements publics sera mis à la charge de l'aménageur.

Dès lors, le périmètre de la ZAC sera exclu du champ d'application de la part communale de la taxe d'aménagement.